

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kathy Nadeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/797f1af858e47c1a40f9b668>

Date d'obtention : 2023-05-31 17:48:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette trousse m'aidera à prendre les décisions nécessaires dans mes interventions et me guidera dans celle-ci. Elle est conçue de façon à ne pas mettre de mots dans la bouche des personnes concernées, mais de récolter toutes les informations nécessaires aux policiers et au DPCP. Elle m'aidera à collecter l'information afin de compléter le processus de la bonne façon, elle m'aidera à accompagner la victime dans les démarches, de guider ses parents dans le processus et de remettre l'information aux policiers afin que les décisions suivantes soient prises en connaissance de cause avec tous les éléments recueillis. Le tout fait dans la bienveillance. La trousse nous guide également dans tout ce qui a trait au cadre légal en lien avec les Sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus outillé afin de guider la victime et recueillir les informations nécessaires pour le bon déroulement de la suite. Je serai également en mesure de mieux comprendre le cadre légal qui entoure les Sextos. Mes interventions pourront être davantage bienveillantes en m'assurant que le tout est bien fait. Je serai également en mesure de transmettre l'information aux bonnes personnes dans de telles situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention de ne pas juger la situation. Je m'assurerai de ne pas voir le contenu tel que les photos, vidéo, etc. Je poserai les questions telles qu'elles sont indiquées dans le questionnaire afin de ne pas mettre de mots dans la bouche des personnes concernées afin de ne pas nuire au bon déroulement de l'enquête. Je m'assurerai également de rester bienveillante dans mes interventions.